



LES ROMS ONT DES DROITS !

Inserom - Pour un accès effectif aux droits fondamentaux NA DE OPRE !

Dans la vie quotidienne, que ce soit dans les médias, dans les relations sociales, dans les discours politiques, dans le voisinage, etc., on peut constater que les Roms¹ sont très souvent victimes de violences et discriminations diverses : difficultés d'accès à la santé mais aussi à la scolarisation, à l'emploi, au logement, etc.

Or, peu d'entre nous savent réellement quels sont les droits de ces populations, au-delà des généralités. De plus, les Roms eux-mêmes n'ont souvent pas conscience de ces droits. Les conséquences de cette méconnaissance sont néfastes pour cette population.

Néanmoins, si ce constat est fait, peu d'actions concrètes en découlent, et la situation reste inchangée.

Le projet Inserom est né de ce constat. En réunissant cinq partenaires à l'échelle européenne – la Ligue des droits de l'Homme (LDH) en France, l'Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA) en Espagne, Black and Ethnic Minority Infrastructure (Bemis) en Ecosse, le Czech Helsinki Committee (CHC) en République tchèque et l'Association pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) au niveau européen –, ce projet a pour but de pallier à la méconnaissance des droits civiques et sociaux des populations roms.

INSEROM : TROIS OBJECTIFS

Le projet vise ainsi trois objectifs principaux :

- permettre aux populations roms résidant dans les pays partenaires d'accéder à leurs droits, de les défendre et de lutter contre les discriminations dont elles sont victimes ;
- favoriser une meilleure intervention auprès de ces populations ;
- contribuer à l'insertion des Roms dans la société où ils vivent ;

¹ Selon les institutions européennes, le terme « Rom » est un terme générique qui inclut des groupes de personnes qui partagent plus ou moins des caractéristiques culturelles similaires, tels que les Sinti, les Voyageurs, les Kalé, les Gens du voyage, etc, qu'ils soient sédentaires ou nomades. On estime que 80 % des Roms sont sédentaires.

au travers de la mise à disposition auprès des intermédiaires, des intervenants bénévoles ou professionnels auprès des Roms d'outils leur permettant de bien maîtriser la question de l'accès aux droits, et de disposer d'une base pédagogique pour expliciter ces droits aux populations roms.

INSEROM : LES REALISATIONS

Deux outils, complémentaires, constituant le kit pédagogique, sont à votre disposition : le guide de référence et le guide du formateur.



Le **guide de référence** est le résultat d'un travail coopératif entre les partenaires.

Il propose un référentiel législatif en matière d'accès aux droits des populations roms, pour la France et au niveau européen. Ce référentiel existe pour chacun des pays partenaires

Il se fonde sur l'expérience de terrain, auprès des communautés roms, des structures parties prenantes au projet, et est adapté de manière à être compréhensif et applicable dans chacun des pays participants.

Le **guide du formateur** est à destination des formateurs et des militant-e-s ou professionnel-le-s intervenant auprès des populations roms, de façon à améliorer leur travail et à leur permettre de transmettre ces informations.

Il est destiné à être utilisé en lien avec le guide de référence.

Il doit permettre de concevoir et de mettre en pratique un programme spécifique envers les groupes et personnes issus de la communauté rom. Il est un outil d'aide pour les formateurs engagés auprès des Roms, ainsi que pour les Roms eux-mêmes.

